

**SÉANCE DU 8 MAI 2017**

Session régulière du conseil, sous la présidence de M. Roger Thibault, maire suppléant, tenue le 8 mai 2017 à 19 h 30 au 220, rue Principale Est, Cookshire, et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Yvon Roy, conseiller du district 1  
Monsieur Yvan Tremblay, conseiller du district 2  
Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3  
Monsieur Pete Lachance, conseiller du district 5  
Madame Sylvie Lapointe, conseillère du district 6

Absences

Monsieur Noël Landry, maire  
Madame Amanda Hamel, conseillère du district 4  
Monsieur Jeffrey Bowker, conseiller et représentant de Newport

Sont également présents, M. Martin Tremblay, directeur général / secrétaire-trésorier et M. René Roy, technicien à la direction et au greffe.

\*\*\*\*\*

- A) Présences et ouverture de la séance du 8 mai 2017 par M. Noël Landry, maire.**
- B) Adoption de l'ordre du jour de la séance du 8 mai 2017.**
- C) Adoption des procès-verbaux suivants :**
  - **Séance régulière du 14 novembre 2016;**
  - **Séance spéciale du 19 décembre 2016;**
  - **Séance spéciale du 19 décembre 2016 sur le budget;**
  - **Séance spéciale du 6 février 2017;**
  - **Séance spéciale du 5 avril 2017.**
- D) Première période de questions.**
- E) Correspondance.**
- F) Autres sujets.**
  - 1) Dépôt par la trésorière des états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de l'agglomération.
  - 2) Caserne de Johnville, application de la norme NFPA 1142 du rapport d'OPTA.
  - 3) Projet de construction d'un garage préfabriqué sur le terrain de la caserne actuelle de Johnville.
- G) Propositions des membres du conseil d'agglomération.**
- H) Avis de motion.**
- I) Étude et adoption de règlements.**
- J) Varia.**

**K) Deuxième période de questions.**

**L) Ajournement ou levée de la séance.**

\*\*\*\*\*

**A) Présences et ouverture de la séance du 8 mai 2017 par M Noël Landry, maire.**

**B) Adoption de l'ordre du jour de la séance du 8 mai 2017.**

Résolution 2017-05-0649-A

Proposé par la conseillère Sylvie Lapointe, appuyé par le conseiller Yvon Roy, il est résolu que le conseil d'agglomération de Cookshire-Eaton adopte l'ordre du jour de la séance du 8 mai 2017 tel que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**C) Adoption des procès-verbaux suivants :**

- **Séance régulière du 14 novembre 2016;**
- **Séance spéciale du 19 décembre 2016;**
- **Séance spéciale du 19 décembre 2016 sur le budget;**
- **Séance spéciale du 6 février 2017;**
- **Séance spéciale du 5 avril 2017.**

Résolution 2017-05-0650-A

Proposé par le conseiller Yvan Tremblay, appuyé par le conseiller Yvon Roy, il est résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 14 novembre 2016 est adopté tel que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution 2017-05-0651-A

Proposé par le conseiller Yvan Tremblay, appuyé par le conseiller Yvon Roy, il est résolu que le procès-verbal de la séance spéciale du 19 décembre 2016 est adopté tel que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution 2017-05-0652-A

Proposé par le conseiller Yvan Tremblay, appuyé par le conseiller Yvon Roy, il est résolu que le procès-verbal de la séance spéciale du 19 décembre 2016 sur le budget est adopté tel que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution 2017-05-0653-A

Proposé par le conseiller Yvan Tremblay, appuyé par le conseiller Yvon Roy, il est résolu que le procès-verbal de la séance spéciale du 6 février 2017 est adopté tel que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution 2017-05-0654-A

Proposé par le conseiller Yvan Tremblay, appuyé par le conseiller Yvon Roy, il est résolu que le procès-verbal de la séance spéciale du 5 avril 2017 est adopté tel que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**D) Première période de questions.**

Aucune.

**E) Correspondance.**

Aucune.

**F) Autres sujets.**

- 1) Dépôt par le directeur général / secrétaire-trésorier des états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses l'agglomération.

Dépôt des états comparatifs.

- 2) Caserne de Johnville, application de la norme NFPA 1142 du rapport d'OPTA.

Résolution 2017-05-0655-A

CONSIDÉRANT la densité importante de population à Johnville;

CONSIDÉRANT qu'on retrouve dans ce secteur, une école, une salle communautaire, un dépanneur et une église;

CONSIDÉRANT aussi la présence de plusieurs bâtiments de ferme entre autre la Ferme Clémentale;

CONSIDÉRANT que les modifications au schéma de couverture de risques ouvrent la porte à la possibilité de retirer le camion-citerne localisé à la caserne de Johnville et donc la possibilité de ne pas se conformer à la norme NFPA 1142 avec l'accord du gestionnaire;

CONSIDÉRANT que le conseil d'agglomération a la responsabilité de la protection de ses citoyens sur son territoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Yvan Tremblay, appuyé par le conseiller Yvon Roy et résolu :

QUE le conseil d'agglomération décide d'appliquer la norme NFPA 1142 au secteur de Johnville et que le directeur de la sécurité publique devra prendre les mesures en conséquence;

QU'entre autre la caserne incendie de Johnville devra être équipée en tout temps d'un camion pompe et d'un camion-citerne selon les spécifications de ladite directive;

QUE ces équipements devront être maintenus en bon état à Johnville et ne pourront être localisés dans une autre caserne;

QUE cette résolution prend effet immédiatement et ne pourra être modifiée que par une résolution du conseil de l'agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) Projet de construction d'un garage préfabriqué sur le terrain de la caserne actuelle de Johnville.

Résolution 2017-05-0656-A

CONSIDÉRANT la recommandation du rapport d'OPTA, article 9.3.6.2, poste secteur Johnville, qui se lit comme suit : « ce poste ne répond pas aux besoins du service d'incendie, à cause de l'espace disponible trop petit, pour garer les quatre véhicules d'urgence à l'intérieur; »

CONSIDÉRANT que les pompiers de Johnville ont rationalisé leurs équipements en regroupant des équipements dans un seul véhicule, premiers répondants et interventions incendie, et que cette mesure a permis d'éliminer 1 véhicule;

CONSIDÉRANT qu'actuellement les pompiers de Johnville utilisent 3 véhicules pour les interventions d'urgence;

CONSIDÉRANT les risques d'accident identifiés dans le rapport d'OPTA lors de la mobilisation des équipements d'urgence au départ de la caserne;

CONSIDÉRANT les coûts importants pour la construction ou la rénovation d'une caserne incendie, soit environ 225 \$ le pied carré;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Yvan Tremblay, appuyé par la conseillère Sylvie Lapointe et résolu :

QUE le conseil d'agglomération décide d'ajouter un garage préfabriqué sur le terrain de la caserne actuelle de Johnville;

QUE ce garage sera limité à une superficie de 30 pieds par 30 pieds maximum, pour un coût estimé de 60 000 \$;

QUE ce garage sera utilisé pour l'entreposage du véhicule regroupant les équipements des premiers répondants et des interventions incendie;

QUE la caserne actuelle sera utilisée pour les équipements du service incendie, soient le camion pompe et le camion-citerne;

QUE cette mesure va nous permettre de rationaliser les coûts d'immobilisation au service incendie et sécurisé l'utilisation de ces véhicules lors de la mobilisation en situation d'urgence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**G) Propositions des membres du conseil.**

Aucune.

**H) Avis de motion.**

Aucun.

**I) Étude et adoption de règlements.**

**J) Varia.**

**K) Deuxième période de questions.**

Aucune.

**L) Levée de la séance.**

Résolution 2017-05-0657-A

Proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par la conseillère Sylvie Lapointe, il est résolu que la séance soit levée. Il est 20 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Noël Landry  
Maire

---

Martin Tremblay  
Directeur général / secrétaire-trésorier